



Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC (2018-2019)

**Réunion des Experts pour le suivi de la conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti- braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale
(Suivi de la conférence de N'Djamena)**

Journée Société Civile

Septième Réunion du Conseil Directeur du PFBC

Douala, Cameroun, 16-19 décembre 2019

Présidence : Son Excellence Monsieur François-Xavier de Donnea, Ministre d'État du Royaume de Belgique et Facilitateur du PFBC

Co-Présidence : Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC

Note d'information

Cher(e) Partenaire,

La Facilitation du Royaume de Belgique du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), a le plaisir d'annoncer que la « Réunion des Experts pour le suivi de la conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti- braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale », la « Journée Société Civile du PFBC » et la « Septième Réunion du Conseil Directeur du PFBC » se tiendront du **16 au 19 décembre 2019 à Douala, Cameroun.**

Ces réunions sont organisées avec l'appui financier et technique du Consortium de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC à savoir : le Ministère allemand de la Coopération et du Développement (BMZ), l'Union européenne (DEVCO), et le Royaume de Belgique. La septième Réunion du Conseil Directeur se clôturera par la passation de la Facilitation du PFBC entre le Royaume de Belgique (sortante) à la République Fédérale d'Allemagne (entrante).

Les réunions se tiendront sous la présidence de Son Excellence Monsieur François-Xavier de Donnea, Ministre d'État du Royaume de Belgique et Facilitateur du PFBC et la Co-Présidence de Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC.

Réunion des Experts pour le suivi de la conférence de Ndjamena – 16-17 décembre 2019

La Réunion des Experts pour le suivi de la conférence Internationale sur la sécurité, la lutte anti-braconnage, l'encadrement de la transhumance et la circulation des groupes armés entre le Sahel et l'Afrique équatoriale aura lieu du 16 au 17 décembre 2019. Pour les travaux de cette réunion, les experts seront répartis au sein des mêmes groupes thématiques et géographiques tel que ceux de la conférence de janvier de N'Djamena :

- Groupe 1 : **Bloc Ouest** centré autour du Lac Tchad et comprenant le Cameroun, le Niger, le Nigéria, la RCA et le Tchad.
- Groupe 2 : **Bloc Centre** composé du Tchad, de la RCA, de la RDC, du Soudan et du Sud Soudan.
- Groupe 3 : **Bloc Est** comprenant la RCA, la RDC le Soudan et le Sud Soudan

La réunion des experts devra permettre de développer, pour chacun des 3 blocs d'intervention, un cadre logique spécifique à partir duquel un document d'action complet (document technique et financier) pourra ensuite être élaboré, à l'issue de la réunion des experts. Chacun de ces 3 cadres logiques (un par bloc) sera construit en se basant plus spécifiquement sur les 8 axes d'intervention identifiés lors de la conférence de N'Djamena de janvier 2019 (voir Termes de référence joint).

En fonction de la situation prévalant dans le bloc considéré, les experts se prononceront également sur l'opportunité d'activités spécifiques sur les questions ci-dessous :

- Revitalisation de la mise en œuvre d'accords inter étatiques existants ;
- Opportunité de négocier et de signer de nouveaux accords inter étatiques ;
- Opportunité de mettre en œuvre de nouvelles approches de gestion et de financement durable des aires protégées (par exemple via des délégations de gestion des aires protégées au travers de partenariats public privé (PPP))

Les experts proposeront également une stratégie visant la mise en place d'un dispositif régional de suivi et de pilotage politique des actions portant sur les interactions sécurité / aires protégées / pastoralisme. Ils proposeront un plan d'action visant à assurer l'organisation, en 2020 et 2021, d'au moins trois rencontres entre acteurs (locaux, nationaux et internationaux) des secteurs sécurité, pastoralisme et aires protégées.

Une centaine de participants est attendus, les experts désignés par chacun des sept pays concernés (Tchad, Cameroun, RCA, Soudan, Sud-Soudan, RDC, Niger), des personnes ressources pour chacun des 3 blocs identifiés, des organisations régionales. Des représentants du collège des bailleurs du PFBC seront invités à participer en tant qu'observateurs.

Journée Société Civile du PFBC – 18 décembre 2019

La Journée Société Civile du PFBC est planifiée pour le 18 décembre 2019. Elle est organisée par les Leaders du collège société civile à savoir le Comité de Pilotage Régional de la CEFDHAC (Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale) et le Point focal ACRN (African Community Rights Network). Les termes de référence de la journée société civile sont disponibles ci-joints. Elle portera sur le thème central « Les forêts du Bassin du Congo à la croisée des chemins entre Conservation – Gestion et Développement Durable – Changements Climatiques et Investissements en milieu forestier : Rôle de la société civile et attentes des communautés riveraines ».

L'objectif global de la journée est de contribuer à l'ancrage opérationnel des thématiques émergentes en lien avec la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans et autour de la forêt. Une journée du Collège de la Société Civile pour présenter

les résultats des discussions organisées en amont sur les thématiques émergentes en lien avec la conservation, la GDF et l'amélioration des conditions de vies des populations vivant dans et autour de la forêt. Il s'agira plus spécifiquement de :

- S'approprier la feuille de route de la foresterie participative et le processus d'élaboration de sa boîte à outils, ainsi que toutes les initiatives pertinentes en cours ou susceptible être développées au titre des thématiques émergentes, en vue d'accroître la capacité des acteurs de la société civile et des communautés locales à œuvrer pour la conservation de la biodiversité tout en tenant la main à l'amélioration de l'état socio-économique des PACL ;
- Identifier les actions pertinentes pour la mise en œuvre de l'une des recommandations de la 18ème RdP tenue à Bruxelles qui rappelle « l'importance à accorder à une application efficace des cadres juridiques et réglementaires nationaux, qui doivent constituer le principal pilier de gouvernance pour entretenir les valeurs économiques, biologiques et culturelles des ressources naturelles renouvelables des forêts du Bassin du Congo » ;
- S'approprier la feuille de route de N'Djamena sur la lutte anti-braconnage y compris le défi de l'aménagement des aires protégées, des zones tampons, et des paysages transfrontaliers à l'effet de développer la contribution de la société civile pour concourir à sa mise en œuvre ;
- Examiner les défis liés à la transhumance, à l'amélioration des capacités de résilience de nos communautés face aux effets néfastes des changements climatiques et toutes initiatives pertinentes de lutte contre lesdits effets en vue d'améliorer le niveau de séquestration carbone et partant, la contribution des forêts du bassin du Congo au réchauffement du climat mondial avec un accent sur la REDD+ et les autres initiatives climat telles qu'elles sont bénéfiques aux PACL ;
- Échanger sur les financements susceptibles d'être mobilisés par les organisations de la société civile pour assurer le suivi-évaluation des projets de développement économique et social au bénéfice des PACL en vue de leur présentation dans le cadre d'un dialogue à organiser avec le collège des bailleurs ;
- S'approprier le processus de préparation du New Deal Humanity and Nature et définir les modalités de contribution du Collège de la Société Civile dans le cadre de l'élaboration des positions des membres dudit Collège, y compris celles des PACL ;
- Jeter les bases pour l'élaboration d'un système de suivi-évaluation participatif, de standards et des indicateurs, destinés à évaluer dans chaque pays et pour la sous-région, l'impact des projets et des investissements réalisés en faveur de la conservation, de la GDF et des PACL.

Une centaine de participants est attendus représentant les membres du collège de la société civile du PFBC à savoir : African Community Rights Network - CEFDHAC Regional steering committee - FLAG - PR2CAC - REJEFAC - REFADD - RECEIAC - ROSCEVAC - SEEAC - REPAR - REFACOF - ReRaC - REPALEAC.

Septième Réunion du Conseil Directeur du PFBC – Le 19 décembre 2019

La septième Réunion du Conseil Directeur du PFBC se tiendra le 19 décembre 2019. Elle sera présidée par le Ministre d'État François-Xavier de Donnea, Facilitateur du Royaume de Belgique du PFBC. Elle sera rehaussée par la présence effective des politiques, des Haut Représentants de la CEEAC et de la COMIFAC, des Représentations diplomatiques et des Haut représentants des Partenaires techniques et financiers.

Y prendront également part activement les représentants des sept collèges qui constituent le PFBC à savoir :

- Collège régional du PFBC : CEEAC, COMIFAC et le Congo
- Collège de la société civile du PFBC : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN)
- Collège des ONG internationales du PFBC : AWF et WWF
- Collège du secteur privé du PFBC : ATIBT, TFT
- Collège des bailleurs de fonds du PFBC : UE et US

- Collège scientifique et académique du PFBC : CIFOR et IRET
- Collège des acteurs multilatéraux du PFBC : FAO, GVTC, UNESCO

Ces représentants des collèges seront pour certains accompagnés de conseillers et d'autres membres des collèges du PFBC comme observateurs. La réunion rassemblera environ 100 participants.

Tel qu'annoncé dans sa feuille de route, la Facilitation belge du PFBC s'investit pleinement dans la consolidation des résultats déjà obtenus dans le cadre de la réforme de la gouvernance du PFBC, et s'appuie à ce titre pour son action sur le fonctionnement régulier du Conseil du PFBC et des Collèges des partenaires.

En effet, le cadre de coopération du PFBC, prévoit que le « Conseil du PFBC se réunisse deux fois par an. Ainsi, cette septième réunion du Conseil Directeur permettra d'une part de consolider le renforcement de la gouvernance du PFBC et constituera un cadre idéal pour promouvoir un dialogue élargi, et une coopération efficace entre toutes les parties prenantes au sein du partenariat dont le nombre de membres a considérablement augmenté depuis sa création. D'autre part, les membres du Conseil du PFBC feront également l'état des lieux de la coordination et de l'harmonisation des actions en faveur des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, et envisageront une meilleure articulation entre les stratégies de gestion durable des massifs forestiers d'une part, et des objectifs de développement économique dans la région. Tout au long de la réunion, les membres du Conseil du PFBC pourront bénéficier d'espaces d'échange adéquats.

L'ordre du jour détaillé de la sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC ainsi que des informations pratiques et logistiques, seront accessibles sur le site web du PFBC (<http://pfbccbfp.org/accueil.html>) dès qu'ils auront été finalisés.

Note aux éditeurs :

PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des États-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à appuyer les efforts de conservation et de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, traduits dans la déclaration des Chefs d'État de Yaoundé 1999.

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo est membre des partenariats de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable. Comme partenariat de « Type 2 », il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement **115 dont 10 pays d'Afrique centrale** et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo : **CEEAC, COMIFAC**, partenaires financiers, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé.

La coopération au sein de PFBC vise à soutenir cette vision commune des Chefs d'État d'Afrique centrale, notamment en améliorant l'efficacité des mesures prises, y compris les appuis techniques et financiers, en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers, de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique centrale en conformité avec le Plan de Convergence de la COMIFAC.

Structure de coopération, de gouvernance du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles :

- **Réunion des Parties du PFBC** : La Réunion des Parties du PFBC est "l'Assemblée générale" du Partenariat. Cette réunion a lieu dans l'un des États membres de la COMIFAC et elle réunit toutes les parties prenantes du PFBC.
- **Les Collèges du PFBC** : Les membres du PFBC sont regroupés au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurs : Collège Régional du PFBC - CEEAC, COMIFAC; Collège de la Société Civile du PFBC : Leaders : CEFDHAC et Community Rights Network (CRN) ; Collège des ONG Internationales du PFBC : Leaders : AWF et WWF ; Collège du Secteur Privé du PFBC : Leaders : ATIBT, TFT ; Collège des Bailleurs de Fonds du PFBC : Leaders : UE et US ; Collège Scientifique et Académique du PFBC : Leaders : CIFOR et IRET ; Collège des Acteurs Multilatéraux du PFBC : Leaders : FAO, GVTC (alternative – UNESCO).
- **Le Conseil Directeur du PFBC** : Le Conseil du PFBC est constitué de deux représentants issus de chaque collège du PFBC et il est présidé par le Facilitateur du PFBC.
- **La Facilitation du PFBC** : Le PFBC est piloté sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat. Le PFBC a été initialement facilité par les États-Unis de janvier 2003-décembre 2004, la France de janvier 2005 - octobre 2007, l'Allemagne d'octobre 2007-septembre 2010 et par le Canada de septembre 2010 à décembre 12. Les États-Unis ont à nouveau assumé la Facilitation de mai 2013 à décembre 2015, l'Union européenne de janvier 2017- décembre 2018. La Facilitation du PFBC est maintenant assuré par le Royaume de Belgique pour la période de 2018-2019.

Quel est le rôle du Conseil Directeur du PFBC ?

Le Conseil du PFBC est un forum pour la promotion d'une concertation efficace entre les partenaires. En réunissant les représentants des collèges (à raison de deux représentants pour chacun des sept collèges) ce Conseil permet de mettre en œuvre une expression et une prise en compte plus efficace des points de vue des différents types de partenaires qui composent le PFBC. Il a pour objectif de permettre l'émergence de points de vue convergents sur les principales questions liées à la protection et à la gestion durable de ces forêts, y compris les problèmes les plus importants, les priorités et les efforts de promouvoir des actions concertées. Il permettra par ailleurs un suivi plus régulier des questions clés débattues par l'ensemble des partenaires.

Le Conseil se réunira deux fois par an. Il appuie la Facilitation pour la préparation et le suivi des Réunions des Parties du PFBC.

Le Conseil fonctionnera de manière transparente et tous les partenaires du PFBC seront informés des résultats de toutes ses réunions.

Quels sont le rôle et les responsabilités des partenaires désignés par leurs pairs pour représenter, pour une période limitée, leur collège au sein du Conseil du PFBC ?

Les membres du PFBC choisis par leurs collègues pour agir en tant que représentants de leur collège doivent assurer la mise en place des échanges d'information opérationnels et efficaces entre les membres du collège auquel ils appartiennent.

Au sein du Conseil du PFBC, ces représentants sont « la voix et les oreilles » de leurs collègues. Quand ils prennent part aux débats au sein du Conseil, ces représentants doivent agir en fonction des orientations décidées préalablement au sein du collège auquel ils appartiennent. Ils doivent également fournir à tous les membres de leur collège des comptes rendus fidèles de toutes les réunions du Conseil.

Compte tenu des responsabilités importantes qui incombent aux représentants des collèges, leur identification par leurs collègues au sein d'un collège donné doit tenir compte de l'investissement non négligeable en temps et en ressources qui sera nécessaire pour remplir ce rôle de manière adéquate. Leurs responsabilités impliquent la participation à deux réunions du Conseil du PFBC par an, qui pourraient avoir lieu en Afrique centrale ou en Europe, ainsi que l'animation de la concertation au sein de leur collège tout au long de l'année. Il est donc important de s'assurer que les représentants choisis soient à même de remplir pleinement ce rôle.

A quelle fréquence le Conseil et les collèges se réunissent-ils ?

Le Conseil se réunit deux fois par an. Les collèges se réunissent physiquement au moins une fois par an, lors de la Réunion annuelle des Parties. Cependant d'autres rencontres peuvent être envisagées en marge d'autres événements auxquels plusieurs membres d'un collège pourraient participer, tels que les conférences des parties des différentes initiatives pertinentes du système des Nations Unies, certaines réunions régionales, etc. La fréquence des rencontres dépend certainement des différents collèges. Les collèges ne se réunissent pas nécessairement systématiquement avant chaque réunion du Conseil du PFBC. L'important est qu'ils se concertent pour préparer leurs points de vue sur les questions sur l'ordre du jour du Conseil, sans nécessairement devoir se réunir physiquement. Il est prévu que le programme des Réunions des Parties du PFBC comprenne des réunions des collèges du PFBC ainsi que la réunion du Conseil.

La Facilitation du Royaume de la Belgique pendant la période 2018-2019

La septième Réunion du Conseil Directeur du PFBC sera la quatrième et dernière réunion formelle du PFBC organisée au cours de la période de 2018 à 2019, durant laquelle le Royaume de Belgique pilote le Partenariat en assurant sa Facilitation.

Bien vouloir trouver les trois produits à date de la Facilitation du Royaume de Belgique du PFBC :

Sixième Réunion du Conseil Directeur du PFBC et Dialogue Politique de Haut Niveau entre le collège régional (pays de l'espace COMIFAC/CEEAC) et le collège des bailleurs de fonds du PFBC - Malabo, Guinée Équatoriale, 10-14 juin 2019

- [Le PFBC au cœur de Malabo : La Sixième du Conseil Directeur du PFBC mobilise](#)
- [Plein succès du Dialogue Politique de haut niveau entre les membres du Collège Régional et les bailleurs des PFBC](#)

Le Dialogue Chine – Afrique : le Facilitateur du PFBC en concertation avec avec les entreprises et ministères chinois sur le GGSC (Global Green Supply Chain)

- [Histoires à succès du premier Atelier international Afrique-Chine : Vers un dialogue permanent et structuré Chine-Afrique centrale sur la Gouvernance des terres forestières, investissements et durabilité](#)

Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières du 23 au 25 Janvier 2019, N'Djaména, Tchad

FR :

Déclaration de Ndjamena_Final.pdf : http://pfbc-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/Déclaration%20de%20Ndjamena_Final.pdf

EN : Déclaration de Ndjamena_Final_EN.pdf : http://pfbc-cbfp.org/docs/Conference%20N'Djamena%202019/Allocution%20et%20declaration/Déclaration%20de%20Ndjamena_Final_EN.pdf

Dix-huitième Réunion des Parties du PFBC – 27 et 28 novembre 2018

FR CBFP - Déclaration de Bruxelles (FR final).pdf (261.0 Ko) : <http://pfbc-cbfp.org/rapports/items/Plénière-RDP18.html?file=docs/18e-RDP-2018/CBFP%20-%20Déclaration%20de%20Bruxelles%20%28FR%20final%29.pdf>


EN : CBFP - Brussels Declaration (EN final).pdf (190.0 KiB) : <http://pfbc-cbfp.org/proceedings/items/Plenary-2018.html?file=docs/18e-RDP-2018/CBFP%20-%20Brussels%20Declaration%20%28EN%20final%29.pdf>

Pour plus d'informations sur la feuille de route de la Facilitation du PFBC, veuillez suivre ce lien ci-dessous :



[Facilitation belge du PFBC - Feuille de route-FR.pdf \(58.0 Ko\)](#)

Bien vouloir télécharger ci-dessous le communiqué de presse :  Communiqué de presse - 1er mars 2018 - La Belgique reprend la facilitation du PFBC.pdf (86.8 Ko)

Pour en savoir plus sur les structures de gouvernance du PFBC bien vouloir consulter :  [Questions-Reponses-College-conseil-PFBC-FR.pdf \(75.1 Ko\)](#)